

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration
en date du **15 juin 2017**

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Président

Présents : M et Mmes Julien DELANNOY, Eveline BOIN, Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY

Absents excusés : Anne-Marie COQUEMPOT, Vincent CASTIER, Olivier HENDRICK, Séverine FOUACHE, Michel THUILLIEZ

La Commission Administrative

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 9 février 2017.

Compte de Gestion 2016 :

Monsieur le Président expose le compte de gestion 2016, les montants sont les suivants :

Dépenses	11 385.16 €
Recettes	5 708.40 €
Soit un déficit de	5 676.76 €
Excédent 2015	8 115.88 €
Résultat de clôture 2016	2 439.12 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Compte Administratif 2016 :

Monsieur le Président donne la parole à Madame BOIN pour lecture du compte administratif 2016 car il ne peut présider le vote de ce dernier. Le compte administratif est identique au compte de gestion et est adopté à l'unanimité par les membres du CCAS. Il se présente comme suit :

Dépenses	11 385.16 €
Recettes	5 708.40 €
Soit un déficit de	5 676.76 €
Excédent 2015	8 115.88 €
Résultat de clôture 2016	2 439.12 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Affectation du résultat et Décision modificative 1:

Monsieur le Président reprend la parole afin de voter l'affectation du résultat de l'exercice 2016. Le bénéfice cumulé de l'année 2016 est réparti comme suit :

Recette 002 Affectation du Résultat : 2439.12€

Dépense 6232 Fêtes et Cérémonies : 2439.12€

Secours du 14 juillet 2017 :

Monsieur le Président explique qu'en dépit de l'affichage effectué, une seule demande de secours pour le 14 juillet a été effectuée. Dans la mesure où il s'avère que la famille qui a réalisé cette demande n'y est pas éligible, il n'y a pas lieu de délibérer.

Aide aux jeunes demandeurs d'emploi :

En ce qui concerne le secours aux jeunes demandeurs d'emploi, les deux demandes reçues en Mairie sont présentées. Constatant que les deux demandes ne comportent pas d'attestation récente de la mission locale, les membres du CCAS accordent une aide de 50€ aux intéressées sous réserve qu'elles fournissent en Mairie une attestation de la mission locale datant de moins de trois mois.

Préparation du Colis de Noël 2017 :

Monsieur le Président souhaite évoquer la composition du colis de Noël 2017.

Monsieur CHOCHOY propose de changer la bouteille de muscat pour un autre alcool tel que le porto. Madame ANNE propose l'achat de porto à E. LECLERC, le rapport qualité-prix y étant intéressant. Cette proposition est validée par les autres membres.

Madame ANNE soulève également que, dans les colis 2016, trop de bâches étaient au chocolat, parfum parfois peu apprécié des personnes âgées. L'assemblée décide de retenir le café comme parfum des bâches du prochain colis.

Monsieur DUMONT souligne la forme inadaptée des boîtes de chocolat triangulaires de l'année 2016, il serait souhaitable d'acheter des boîtes entrant plus facilement dans les colis.

Monsieur le Président interroge l'assemblée afin de savoir si elle a des objections à formuler quant aux autres produits. Les membres du CCAS acceptent de renouveler ces produits.

Aménagement d'une parcelle du CCAS par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais:

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la parcelle 71 – située en face de l'école « Les Orchidées » par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais, celle-ci souhaite procéder :

- Au renforcement des berges de l'Aa
- A la recharge de cailloux dans la rivière (ceci sous réserve de l'accord du propriétaire de la parcelle longeant l'autre côté de l'Aa)

Monsieur CHOCHOY demande si la clôture existante, qui a été posée récemment, va être conservée. Monsieur le Président précise que oui.

Les membres du CCAS accordent à l'unanimité à leur Président le pouvoir de signer la convention avec la Fédération de Pêche.

Il est signalé que ce projet concerne tous les propriétaires des parcelles longeant l'Aa et que parmi ces personnes, certaines ne souhaitent pas signer la convention.